

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6807

Auteur(s) : Henri II Plantagenêt, Angleterre (roi)

Bénéficiaire(s) : Chartres, Notre-Dame (cathédrale)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1156-1159]

Lieu d'émission : Le Mans

Action juridique : confirmation

Langue du texte : latin

Analyse

Concession des églises d'Illiers à l'église Notre-Dame de Chartres et à l'abbaye de Saint-Père, de la même ville.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Lépinois Ernest de Buchère de, Merlet Lucien, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Chartres, Garnier (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 1862-1865, 3 vol., t. 1, p. p.166, note 2 (édition fragmentaire).
- b. Berger Élie, Delisle Léopold, *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Imprimerie Nationale (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1916-1927, 3 vol., n° CXXIII, t. 1, p. 228-229.

Dissertation critique

« Souscription de Robert du Neubourg, mort en août 1159, et de Josse ou Josselin, archevêque de Tours de 1157 à 1173 ou 1174 » : datation proposée par DELISLE/BERGER.

Texte établi d'après b

Sciatis me concessisse et in perpetuam elemosinam confirmasse ecclesie Sancte Marie Carnotensis et monasterio Sancti Petri Carnoti ecclesias de Illeis et decimas, ita libere et plene et integre possidendas sicut Rotroldus, Ebroicensis episcopus, illas eis per cartam suam confirmavit.

Testibus : Jocelino Turonensi archiepiscopo, et Philippo Baiocensi, et Arnulfo Lexoviensi, et Willelmo Cenomannensi, et Jocelino Saresberiensis, et Matheo Andegavensi episcopis, et Thoma cancellario, et Roberto de Novo Burgo, et Ricardo de Luci.

Apud Cenomannim.